

Communiqué de cessation

A la date du 30 septembre 2009 il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société GROUPE GUILLIN SA sur la valeur GROUPE GUILLIN à Exane BNP Paribas.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6 110 titres ;
- 67 162,03 euros.

Il est rappelé que lors de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6 838 titres,
- 37 281,00 euros.

Communiqué de mise en œuvre

A partir du 1er octobre 2009, la société GROUPE GUILLIN SA a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des marchés financiers du 10 avril 2001.

Le contrat est conclu pour une période initiale allant du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2009, puis reconductible par périodes successives identiques de 12 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 6 110 titres ;
- 119 145,72 euros.